

PUBLIC

Chargés d'attribution, chargés de clientèle, responsable pôle attribution

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports sur le cadre législatif et réglementaire illustrés par de nombreux exemples pratiques. Echanges interactifs, à partir de questions et de situations concrètes rencontrées par les participants. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Attributions : les situations fiscales des demandeurs

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 99%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les plafonds de ressources et les catégories de ménage applicables
- Gérer les cas complexes
- Identifier les justificatifs à détenir en fonction des différentes situations

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Respect des plafonds de ressources

- Différents financements : anciens financements HLM, PLA, PLUS, PLAI et PLS

Particularités du PLAI et du PLUS

- Catégories de ménages :
 - règle générale
 - règles de sur-classement
- Situations particulières :
 - couples en séparation,
 - enfants garde alternée,
 - droit de visite et hébergement,
 - célibataire géographique,
 - bénéficiaires protection internationale....
- Baisse de revenus
- Dérogations aux plafonds de ressources

Justificatif à détenir : Arrêté du 22/12/2023

- AI, ASDIR, document taxation
- Justificatif si absence de France l'année N-2
- Demandeurs exonérés de faire une déclaration de revenus
- Bénéficiaires protection internationale
- Demandeurs arrivés récemment sur territoire français

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au